

LA DIVERSIFICATION en Ile-de-France

Présentation du 13/09/2022

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE



SE DIVERSIFIER EN ÎLE-de-FRANCE



Service Economie-Filières – Pôle FILIERES ALIMENTAIRES /

NOS MISSIONS

- Accompagner les agriculteurs dans leurs projets (individuels ou collectifs ; information, formation, réglementation, juridique, financement, réponse au marché public)
- Etudier les meilleures opportunités de diversification en adéquation aux demandes du marché,
- Réunir les références technico-économiques afférentes aux nouvelles cultures/activités à développer, Structurer les filières à mettre en place,
- Développer la contractualisation source de sécurisation du revenu agricole.

NOS RESULTATS POUR CE QUI CONCERNE LA DIVERSIFICATION

Plus de 200 agriculteurs accompagnés chaque année dans leurs projets de diversification, depuis 2019

Un événement annuel dédié à la diversification : les « Journées Diversification »

- En 2021, 17 visites / 10 thématiques, organisées sur le mois de décembre
- En 2022, 19 visites / 12 thématiques, organisées en novembre & Décembre

C'EST QUOI LA DIVERSIFICATION en Ile-de-France?



Objectifs = renforcer la performance des EA et pérenniser les outils de productions

Accélération de la diversification après 2016 / Csq des aléas climatiques et de la forte volatilité sur les marchés céréaliers

+ de 1 400 fermes diversifiées dans notre Région

- Diversification des productions :
nouvel atelier de production végétale, animale ou de culture non alimentaire
- Diversification des débouchés :
transformation, conditionnement, commercialisation
- Diversification des activités :
hors production (agritourisme, énergies renouvelables)

C'EST QUOI LA DIVERSIFICATION en Ile-de-France?



Diversification des productions : création d'un nouvel atelier

Production animale : œufs, volailles, caprins, ovins, bovins, porcins, lapins, escargots, aquaculture, apiculture,

Production végétale : maraîchage, légumes de plein champ (pommes de terre, carottes,...), légumes secs (lentilles, pois chiches,...), quinoa, fruits rouges, arboriculture (pommes, poires, cerises, noisettes), vigne, champignons, cultures oléicoles (tournesol, colza, lin, cameline,...)

Production non alimentaire : cultures textiles / fibres (lin, chanvre), plantes pour paillage et biomasse (miscanthus)

Diversification des débouchés : transformation / commercialisation

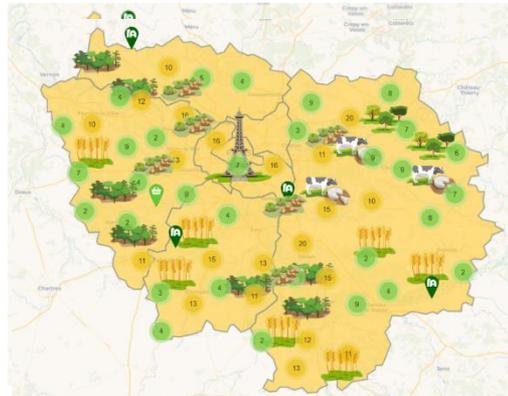
Transformation : farine, pâtes, pain, confiture, chutney, jus de fruits, soupes, bocaux, viande en cagette, boucherie à la ferme, produits élaborés, cidre, bière, spiritueux, vins, glaces et sorbets

Commercialisation : internet, magasin à la ferme ou de producteurs, AMAP et paniers, marchés et foires, restauration collective, GMS, artisans bouchers, SNCF, entreprises,...

Diversification des activités : hors production

Accueil à la ferme : ferme pédagogique, gîte rural, chambre ou table d'hôte, camping à la ferme, salle de réunion, salle de réception, location

Activité commerciale : hivernage de camping-caravaning, accueil de locaux d'entreprise



450 points de vente de produits fermiers en Île-de-France
(illustration : carte des producteurs d'IDF – Chambre d'agriculture de Région IDF)



COMMENT REFLECHIR SA DIVERSIFICATION en Ile-de-France?



Votre Chambre d'agriculture vous accompagne de la réflexion à sa mise en œuvre !

Point Accueil Diversification

« Le PAD nous a clarifié la mise en œuvre de nos projets et permis de gagner en motivation ».

Evelyne et Mickaël VEILLON

Prenez rendez-vous par mail : economie.hiernee@cfchamagri.fr ou par téléphone : 01 39 23 42 17

Des idées ? Un projet à consolider ?
Le PAD, un entretien gratuit d'1h30 avec un conseiller expert en diversification, propulse votre projet !



Clarifier le(s) projet(s) et son intégration dans une stratégie d'entreprise

Déterminer un plan d'actions opérationnel

Définir les étapes à suivre pour la mise en œuvre du projet

C'EST QUOI LA DIVERSIFICATION en Ile-de-France?



NOUVELLES FILIERES ET NOUVEAUX DEBOUCHES POUR DEVELOPPER DES DIVERSIFICATIONS PERENNES ET REMUNERATRICES

- Quelles sont les meilleures opportunités de diversification correspondant aux demandes du marché ?
- Quelles sont les filières à mettre en place ?
- Comment développer la contractualisation pour sécuriser le revenu des agriculteurs ?

QUEQUES EXEMPLES DE STRUCTURATIONS DE FILIERES (en BIO et en CONVENTIONNEL)

- Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales :
 - Partenaire du développement de la filière PPAM
- Chanvre :
 - Soutien au développement et au financement des outils franciliens
- Légumes maraîchers et Légumes de plein champ :
 - Mise en relation des acteurs de la filière en Île-de-France et accompagnement de projets individuels et collectifs. Mise en place de la contractualisation
- Transformation des céréales
 - Fabrication de la Farine / de Pâtes:
- Diversification en production : Blé dur pour la fabrication de pâtes & de semoule...

Filière bovin viande :

- Animation et accompagnement à la création de l'Organisation de Producteurs ELVEA IDF « Nos bovins d'Île-de-France »

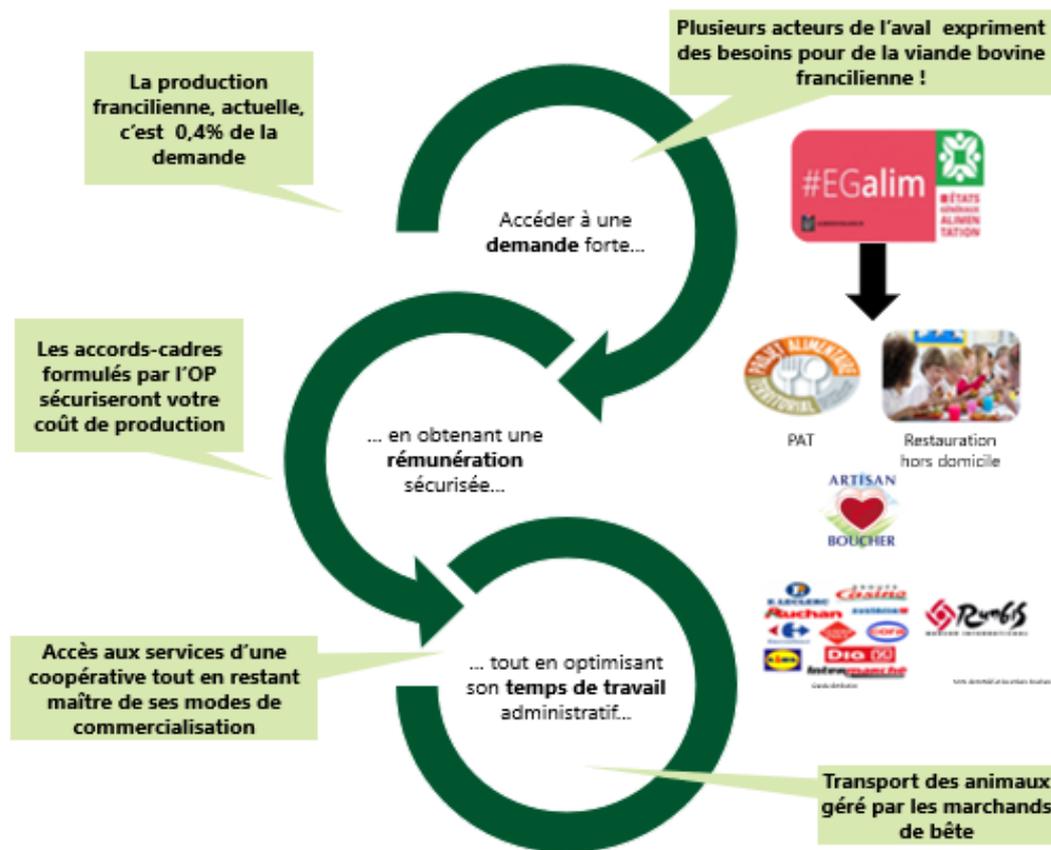
C'EST QUOI LA DIVERSIFICATION en Ile-de-France?



Une Organisation de producteurs de bovins allaitants et laitiers

Pour valoriser une viande francilienne de qualité, à un prix juste!

Elle associe différents partenaires ayant des intérêts communs ou connexes et qui apportent une contribution, autour d'un projet d'utilité sociale commun



C'EST QUOI LA DIVERSIFICATION en Ile-de-France?



NECESSITE DE DEVELOPPER ET SECURISER LES DEBOUCHES:

- Grande distribution :
 - Construction de partenariats pour le développement de filières d'approvisionnement locales (légumes, viande bovine,...)
- Collectivités :
 - Par l'Accompagnement des collectivités pour le développement de filières alimentaires locales et l'approvisionnement des cantines scolaires (Plateforme 77, collèges du 95,...)
- Contractualisation :
 - Triptyque : PRIX – VOLUME - DUREE
 - Production d'un guide de la contractualisation pour accompagner les agriculteurs dans leurs négociations de contrats commerciaux en lien avec les lois EGAlim et EGAlim 2
 - Réponse aux marchés publics: **permettre aux agriculteurs de répondre aux marchés**